

# LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière  
6 rue de la Gare  
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE  
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 JUILLET 2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 juillet, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle des Camélias, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 27 juin 2024

### Étaient présents :

Vincent MAGRÉ  
Philippe FORMENTEL  
Vanessa PAGEOT  
Jean-Marie MOREL  
Aurélie ARQUIER  
Jean-Yves ARTAUD  
Séverine KUTER  
Jocelyne LANDRON  
Jean-Marie CAMIER  
Pierre NOBLET  
Philippe ROUSSEAU  
Patrick TESSIER  
Stéphanie VIOLIN  
Elise LE BAIL  
Amélie GOUTH  
Vincent PÉRUSET  
Serge LAFFONTAS  
Jacques COUILLAUD  
Agnès PARAGOT  
Laurence CLÉMENCEAU  
Sabine AUDRAIN  
Bruno TOUPET  
Isabelle CIVEL

### Étaient excusés et représentés :

Jean-Luc VIAUD ayant donné pouvoir à Jocelyne LANDRON  
Patrice CHOIMET ayant donné pouvoir à Philippe FORMENTEL  
Audrey VIDAL-BLANCHARD ayant donné pouvoir à Séverine KUTER  
Elodie CAMIER ayant donné pouvoir à Vincent PÉRUSET

**Secrétaire de séance :** Amélie GOUTH

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 JUILLET 2024**

**URBANISME – AFFAIRES FONCIÈRES**

**Achat de la parcelle privée AV 474**

**M. BEE Nicolas – Allée du Petit Cheval**

Philippe FORMENTEL expose :

Dans le cadre des aménagements de la voirie prévus dans la ZAC des Terrasses de Sèvre aux abords de l'allée du Petit Cheval existante, une régularisation foncière était nécessaire. En effet, les parcelles riveraines existantes de quatre propriétaires différents, desservies par l'allée du Petit Cheval disposaient de quelques mètres carrés chacune en « usage public ». Aussi, un arrêté d'alignement n°2024-021-ST a été émis en date du 12/02/2024, précisant la limite de fait avec le domaine public.

En date du 14/03/2024, le service des Domaines a été saisi pour émettre un avis objectif sur le tarif au mètre carré de ces terrains. Leur retour en date du 15/03/2024 a fixé un montant de 23 €/m<sup>2</sup>.

Il convient donc d'acheter à chaque propriétaire les parcelles concernées par l'alignement au prix de 23 €/m<sup>2</sup>, estimant ainsi le montant total de rachat foncier à 2 530 €. Il est précisé que dans cette affaire, le bénéfice revenant à la commune de La Haye-Fouassière, l'ensemble des frais connexes (géomètre et notaire) sont pris en charge par la municipalité. Informés, les propriétaires vendeurs ont tous donné leur accord pour régulariser les parties de terrains qui les concernent.

Un arpentage a été missionné par la municipalité pour les deux parcelles à l'ouest et ainsi aboutir à quatre parcelles définitives à céder afin d'officialiser l'alignement.

La présente délibération concerne le rachat à M. BEE Nicolas de la parcelle AV 474 d'une superficie de 31 m<sup>2</sup> (*plan annexé*) pour un montant de 23 €/m<sup>2</sup>, soit 713 €.

**VU** le Code de l'urbanisme

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** l'évaluation des Domaines du 15/03/2024

**VU** l'avis de la commission Urbanisme du 21/03/2024

**Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :**

**APPROUVE** l'achat de la parcelle AV 474 (31 m<sup>2</sup>) appartenant à M. BEE Nicolas localisée allée du Petit Cheval à La Haye-Fouassière, au prix de 23 €/m<sup>2</sup>, soit 713 €.

**PRÉCISE** que les frais de géomètre et de notaire concernés par cette affaire sont pris en charge par la commune.

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant, à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

**Vote :**

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 04/07/2024

Le Maire  
**Vincent MAGRÉ**



La secrétaire de séance  
**Amélie GOUTH**

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Amélie GOUTH', is written over the text of the secretary's name.